

# DOSSIER DE PRESENTATION

EXPOSITION

L'INDUSTRIE

59 EN GUERRE 14  
62 EN GUERRE 18

UNE MEMOIRE A RECONSTRUIRE

# L'association PROSCITEC

## Qui sommes-nous ?

L'association PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers a pour objectif **la promotion** des actions de conservation et de valorisation **des savoir-faire, des métiers et des industries** qui ont marqué l'histoire de la région **Nord Pas-de-Calais**. Cela passe par la valorisation de **l'histoire régionale**, mais aussi par la préservation d'une **mémoire collective**.

## Nos missions

PROSCITEC réalise des **états des lieux et inventaires** dans des domaines du patrimoine industriel et de la mémoire des métiers. Cela nous permet de concevoir des projets de valorisation tels que des **expositions** et des **publications**.

PROSCITEC réunit, accompagne et assure la promotion d'environ **85 acteurs régionaux** en patrimoine industriel et mémoire des métiers (musées, sites, associations). Ces acteurs, adhérents à l'association, constituent le **Réseau PROSCITEC**.

## Nos valeurs

- Le **développement de la région** Nord-Pas de Calais ;
- L'accès à la **culture pour tous** ;
- L'esprit d'échange et de **partage** ;
- Les liens entre les métiers **d'hier, d'aujourd'hui et de demain**.

**Toujours disponible sur demande :**  
exposition sur les cheminées industrielles du Nord

### Contactez PROSCITEC :

- par téléphone au 03 20 40 84 50 ;
- par e-mail à [contact@proscitec.asso.fr](mailto:contact@proscitec.asso.fr) ;
- par courrier : Z.I. La Pilaterie, Acticlub 1, Bâtiment G3, 1d rue des Champs, 59291 Wasquehal



# L'exposition « L'Industrie en Guerre »

## Une exposition labellisée et de qualité

L'exposition « L'Industrie en Guerre » a reçu le **label « Centenaire »**. Elle est **issue d'une démarche professionnelle**, s'appuyant sur des archives et des textes scientifiques. Elle est conçue pour **tous les publics**.



L'exposition est soutenue par :



Tourcoing  
La Créative

## Une exposition accessible à tous

**Itinérante**, « L'Industrie en Guerre » est **disponible sur demande** (selon conditions et disponibilités). Les modalités de réservation sont consultables en page 4. Le lieu d'accueil peut compléter l'exposition avec des objets, maquettes, dessins, photos, gravures en accord avec le thème.

## Propos général

L'exposition vous propose une approche ciblée et originale de la Première Guerre. Industries houillères, sidérurgiques, textiles... Toutes sont impactées en 1914-1918. La production, mais aussi la place des hommes et des femmes sont radicalement bouleversées. Avec l'exposition « L'Industrie en Guerre » vous êtes invité à revivre, grâce à des images d'archives, les métamorphoses des industries régionales pendant la Grande Guerre.

## Objectifs

- **Comprendre le paysage industriel d'aujourd'hui** en découvrant celui d'hier ;
- Participer au **devoir de mémoire** tout en abordant une **thématique originale** ;
- Proposer **une exposition pour tous**, grâce à l'itinérance ;
- **Compléter les connaissances** générales du public sur la Grande Guerre avec des **sources fiables et documentées**.



# Fiche technique de l'exposition

«L'Industrie en Guerre» est une **exposition modulaire**. Elle se compose de **13 panneaux autoportants** de dimension 200 x 120 cm. Elle est donc **transportable facilement** et peut s'adapter à **tous les types de lieux en intérieur**.

## Contenu des quatre parties de l'exposition :



Un panneau titre

[1 panneau]



**Nord/Pas-de-Calais : une région productive et occupée**

- Histoire, géographie, économie en 1913 ;
- La politique économique allemande dans les territoires occupés ;
- La politique économique française en zone libre.

[4 panneaux]



**Secteur par secteur : des industries impactées**

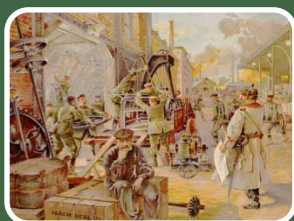
- Le charbon ;
- La sidérurgie et les industries mécaniques ;
- L'industrie textile ;
- L'industrie verrière ;
- Les industries chimiques, de l'énergie et du transport ;
- L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire.

[6 panneaux]



**Le rôle des femmes : mobilisées !**

[1 panneau]



**Après la victoire : un bilan en trompe-l'oeil**

[1 panneau]

# Conditions de réservation

---

## Emprunt de l'exposition

L'exposition peut être réservée pour la période et la durée de votre choix en fonction des disponibilités de celle-ci.

La **convention d'emprunt** doit être retournée à l'association **avant toute prise en charge**, signée et datée en deux exemplaires afin de valider les dates de réservation.

**Vous prenez en charge son transport depuis nos locaux, ainsi que son retour** : Z.I. La Pilaterie, Acticlub1, Bâtiment G3, 1d rue des Champs, 59291 Wasquehal. L'exposition entre très facilement dans tout type de véhicule.

## Responsabilités et assurance

**L'emprunteur est responsable du transport, de l'installation, de la sécurité et de la bonne conservation de l'exposition.** Il doit souscrire une assurance tous risques clou à clou. Elle devra couvrir les dommages dus au feu, vol, vandalisme et détérioration résultant d'une négligence. Sa valeur est de **5 000 €**. Une preuve d'assurance est exigée avant l'emprunt.

## Coût

Le prêt de l'exposition est gratuit pour nos adhérents et le monde de l'enseignement.

## Communication

L'emprunteur est responsable de la communication. PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers fournit certains éléments de communication. **Les mentions suivantes sont obligatoires sur tout support** :

- Exposition conçue par PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers ;
- Avec le soutien du Conseil Général du Nord, du Conseil Général du Pas-de-Calais, de la région Nord-Pas de Calais, de la Région des Musées et de la ville de Tourcoing (les logos sont fournis).

**L'emprunteur fera valider par PROSCITEC toute conception d'un document de communication.** Un exemplaire de chaque document de communication sera envoyé à PROSCITEC ainsi que la revue de presse à l'issue de l'emprunt.

PROSCITEC se réserve le droit de photographier l'exposition dans la salle d'exposition et d'en faire usage pour sa propre communication.

## Documents d'accompagnement

- **Un dossier pédagogique.** Vous pouvez utiliser le dossier pédagogique et le photocopier tel qu'il vous est proposé ou le remanier en fonction de votre présentation. Nous vous demandons toutefois, dans ce dernier cas, d'indiquer les auteurs, la provenance des informations ainsi que le nom de l'association PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers et des différents partenaires évoqués ci-dessus.
- **Des visuels de l'exposition.** Ils doivent impérativement être utilisés avec la mention des crédits photographiques.
- **Un communiqué de presse** pour annoncer l'accueil de l'exposition dans votre structure.

# Convention d'emprunt

---

CONVENTION D'EMPRUNT DE L'EXPOSITION ITINERANTE « L'INDUSTRIE EN GUERRE »  
EXPOSITION SUR PANNEAUX AUTOPORTANTS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

D'une part,

M. Jean-Pierre HUREZ, Président de l'association PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers

D'autre part,

M ..... , agissant en qualité de .....

Ci-après dénommé « l'emprunteur », dont l'adresse de domiciliation est la suivante :

.....  
.....  
.....

# IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1. OBJET ET CONDITIONS GENERALES D'EMPRUNT ET D'UTILISATION DE L'EXPOSITION

1. L'emprunteur doit venir chercher et ramener l'exposition aux dates convenues, aux locaux de PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers à l'adresse suivante : Z.I. La Pilaterie, Acticlub , Bâtiment G3, 1d rue des Champs, 59291 Wasquehal.

L'exposition est composée de **13 panneaux autoportants de 200 x 120 cm.**

2. L'exposition est montée et démontée par les soins de l'emprunteur. Si une ou plusieurs pièces sont abîmées pendant le transport, le montage, le démontage ou même la durée d'exposition, l'emprunteur s'engage à dédommager l'association.

3. L'emprunteur s'engage à installer l'exposition dans un espace clos et couvert et pouvant accueillir le public en toute sécurité.

4. La durée du prêt est fixée à l'avance entre PROSCITEC et l'emprunteur.

Date de transport aller prévue : .....

Date de transport retour prévue : .....

Date de début d'exposition : .....

Date de fin d'exposition : .....

5. La structure accueillante peut compléter l'exposition avec des objets, maquettes, dessins, photos, gravures en accord avec le thème.

## ARTICLE 2. COMMUNICATION ET RELATION DE PRESSE

1. La mention de réalisation par PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers avec le soutien du Conseil Général du Nord, du Conseil Général du Pas-de-Calais, de la région Nord-Pas de Calais, de la Région des Musées et de la ville de Tourcoing est **obligatoire sur tout support de communication.**

**Cela doit être indiqué sous la mention :** « Exposition conçue par PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers, avec le soutien du Conseil Général du Nord, du Conseil Général du Pas-de-Calais, de la région Nord-Pas de Calais, de la Région des Musées et de la ville de Tourcoing » **ou par le biais des logos des différentes structures (logos fournis sur demande).**

2. Le titre de l'exposition : « L'Industrie en Guerre » ne peut être modifié.

3. PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers doit être mentionné comme invitant sur toute invitation diffusée par l'emprunteur sous la mention : « Jean-Pierre HUREZ, Président de PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers ». Le Président de PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers peut intervenir dans les discours d'inauguration dans la mesure de ses disponibilités afin de replacer l'exposition dans son contexte.

4. Dans la mesure de ses disponibilités, le Président de PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers ou l'un de ses représentants peuvent intervenir dans la conférence de presse mise en place pour l'exposition afin de la replacer dans son contexte auprès des journalistes.

5. L'association se réserve le droit de photographier l'exposition dans la salle d'exposition et d'en faire usage pour sa propre communication.

6. La structure accueillante s'engage à faire parvenir la revue de presse ainsi que tout document de communication concernant l'exposition à PROSCITEC.

### **ARTICLE 3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE**

#### **1. Préalablement à l'emprunt de l'exposition, l'emprunteur reconnaît :**

- Avoir souscrit une police d'assurance clou à clou couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'utilisation de l'exposition. Valeur d'assurance : 5 000 €.

Cette police portant le n°.....

ayant été souscrite le .....

auprès de la compagnie .....

- Avoir procédé avec une personne de l'association à un inventaire du matériel emprunté.

#### **2. Au cours de l'utilisation de l'exposition, l'emprunteur s'engage :**

- à en assurer la surveillance ;
- à faire respecter par le public le matériel de l'exposition ;
- à compléter l'exposition avec des pièces en adéquation avec le thème si nécessaire.

### **ARTICLE 4. DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'emprunteur reconnaît :

- que l'exposition itinérante « L'Industrie en Guerre » est **gratuite pour les adhérents** de l'association **et pour les établissements relevant du monde de l'éducation** ;
- que l'exposition itinérante « L'Industrie en Guerre » est **payante pour** :
  - o **les entreprises** : 300 € ;
  - o **les associations** n'entrant pas dans les critères d'adhésion de PROSCITEC : 60 € ;
  - o **les autres personnes morales et structures publiques** : 130 € ;
  - o **ces tarifs sont valables quelle que soit la durée d'emprunt.**
- que les frais de transport et de communication restent de son ressort ;
- qu'il devra indemniser l'association pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées eu égard à l'inventaire des biens prêtés (valeur d'assurance : 5 000 €).

### **ARTICLE 5. DENONCIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention pourra être dénoncée :

**1.** Par le Président de l'association à tout moment, par lettre recommandée adressée à l'organisateur sans que ce dernier puisse demander à être indemnisé :

- en cas de force majeure ou pour des motifs sérieux ;
- si l'exposition est utilisée à des fins non-conformes aux obligations contractées par les parties ;
- si l'exposition est utilisée dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

**2.** Par l'emprunteur pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié à l'association et au Président de celle-ci par lettre recommandée.



## **ARTICLE 6. DISPOSITIONS DIVERSES**

La présente convention est établie en deux exemplaires. Elle doit être retournée signée et datée en deux exemplaires le plus rapidement possible afin de valider les dates d'emprunt de l'exposition.

Fait à ..... , le .....

L'emprunteur

Fait à ..... , le .....

Le Président de PROSCITEC